

**CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES
DE TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER**

**Branche contrôle, gestion, installation et maintenance technique
Spécialité installation et maintenance thermique et climatique
Option thermique
1 poste**

Procès-verbal de la réunion du jury d'admissibilité

Le jury d'admissibilité du concours interne sur épreuves de technicien supérieur hospitalier branche contrôle, gestion, installation et maintenance technique, spécialité installation et maintenance thermique et climatique option thermique a statué sur l'admissibilité des candidat(e)s à l'issue des épreuves écrites.

Etaient présents :

- **Madame Clotilde BANCEL**, Coordinatrice sites, pôles et proximité aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Présidente du Jury,
- **Monsieur Sylvain GROB**, Directeur adjoint travaux, maintenance et sécurité aux CH de Haguenau, CH de Bischwiller & CHIL de Wissembourg,
- **Monsieur Olivier GENTNER**, Ingénieur Hospitalier au Centre Hospitalier d'Haguenau,
- **Monsieur Christophe NONNENMACHER**, Technicien Supérieur Hospitalier 1^{ère} classe, chargé des maintenances à l'EPSAN de Brumath,

Etait absent :

- **Monsieur Vincent HERRMANN**, Professeur au lycée Jean Geiler.

Le jury, après décompte du nombre de points obtenus par chaque candidat(e) aux épreuves écrites du **31 mai 2023**, arrête la liste d'admissibilité au concours susmentionné ainsi qu'il suit :

Nombre minimum de points fixé par le jury pour être déclaré(e) admissible : **100/200**

NOMS et PRENOMS des candidat(e)s admissibles :
(par ordre alphabétique)

- **BARTHEL Christian**
- **CHARLE Gilles**
- **FEIT Julien**
- **FERRO Michaël**
- **HEIM Manuel**
- **MALLOUKI Mohamed**

MEMBRES DU JURY

- **Madame Clotilde BANCEL**, Coordinatrice sites, pôles et proximité aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Présidente du Jury.



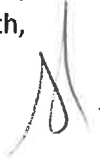
- **Monsieur Sylvain GROB**, Directeur adjoint travaux, maintenance et sécurité aux CH de Haguenau, CH de Bischwiller & CHIL de Wissembourg,



- **Monsieur Olivier GENTNER**, Ingénieur Hospitalier au Centre Hospitalier d'Haguenau,



- **Monsieur Christophe NONNENMACHER**, Technicien Supérieur Hospitalier 1^{ère} classe, chargé des maintenances à l'EPSAN de Brumath,



- **Monsieur Vincent HERRMANN**, Professeur au lycée Jean Geiler.

Absent

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Strasbourg, le 31 Mai 2023